



ÎLE DE  
**Noirmoutier**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 085-248500191-20250911-2025\_118\_D\_URB-DE

S<sup>2</sup>LOW

# CITADIA

une société  
du groupe



- Bilan de la concertation



## **MODIFICATION n°3 DU PLU**

Barbâtre

Juillet 2025

# SOMMAIRE

---

- A- DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION
- A- LES MESURES DE PUBLICITE REALISEES
- B- LES MODALITES DE CONCERTATION MISES EN PLACE
- C- LES CONTRIBUTIONS DE LA POPULATION
- D- LE BILAN DE LA CONCERTATION

## A- DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION

***Conformément au code de l'urbanisme, la Commune a engagé la procédure de modification de droit commun n°3 du PLU. Cette procédure nécessite une concertation de la population organisée suivant les dispositions énoncées par ce même code de l'urbanisme.***

Les objectifs poursuivis par la modification de droit commun n°3, définis dans la délibération du 12 juin 2025 de lancement sont les suivants :

- Des modifications du règlement écrit en vue d'autoriser l'implantation d'antennes relais,
- La suppression d'un emplacement réservé,

Le dossier de modification de droit commun n°3 a donc été réalisée conformément aux objectifs définis et a été soumis à examen à évaluation environnementale au titre du code de l'urbanisme. A ce titre, la démarche de modification requiert l'organisation d'une concertation, organisée conformément aux dispositions des articles L. 103-3 et suivants du Code de l'urbanisme. Dans ce cadre, il résulte des dispositions de l'article L. 103-3 du Code de l'urbanisme que les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation organisée doivent être précisés par délibération du Conseil communautaire.

Dans le cadre de sa délibération du 12 juin 2025, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier a défini les modalités de concertation suivante. L'objectif de la mise à disposition du public entre le 23 juin et le 7 juillet 2025 est de :

- Apporter une information accessible aux habitants sur le projet d'ajustement des dispositions réglementaires en vue de l'implantation d'une antenne relais prévu dans le cadre de la présente modification n° 3,
- de recueillir la parole des habitants.

Les modalités de mise à disposition sont les suivantes :

- Insertion d'une note d'information sur le contenu de la modification sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et sur le site de la Commune de Barbâtre et mise à disposition de cette note en mairie de Barbâtre et au siège de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier,
- un registre de concertation destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à la disposition du public, au siège de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier ainsi qu'en mairie de Barbâtre, aux heures et jours habituels d'ouverture. Les remarques ou propositions pourront également être adressées par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ou par mail à [contact@iledenoirmoutier.org](mailto:contact@iledenoirmoutier.org) en précisant impérativement en objet « Modification n° 3 du PLU de Barbâtre ».

## B- LES MESURES DE PUBLICITE REALISEES

Conformément à la délibération de la Communauté de communes, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- Publication d'un article sur les réseaux sociaux de la ville de Barbâtre (Facebook),
- Publication d'un article dans le journal Ouest France le mardi 24 juin 2025,
- Affichage de l'avis au public à la mairie de Barbâtre et au siège de l'intercommunalité,

L'ensemble des mesures de publicité prévues dans la délibération a été respecté.

Extrait de la publication sur le réseau Facebook :

**Publication de Ville de Barbâtre**

**Ville de Barbâtre**  
23 juin · 🌐

**AVIS AU PUBLIC – Modification n°3 du PLU de Barbâtre**

Du 23 juin au 7 juillet 2025, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier met à disposition du public une **concertation sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de Barbâtre.

🔍 Cette modification concerne :

- L'implantation d'une antenne relais 📶
- La suppression de deux emplacements réservés devenus sans objet 🗑️

🎯 Objectif : Informer et recueillir l'avis des habitants.

📄 Une note explicative est disponible :

En ligne : [www.cdc-iledenoirmoutier.com](http://www.cdc-iledenoirmoutier.com) & [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr)  
En consultation : en mairie de Barbâtre ou au siège de la Communauté de Communes

✍️ Vous pouvez vous exprimer :

Sur le registre disponible en mairie et au siège de la Communauté  
Par courrier (à l'attention du Président de la Communauté de Communes)  
Par mail : [contact@iledenoirmoutier.org](mailto:contact@iledenoirmoutier.org) (objet : Modification n°3 du PLU de Barbâtre)

📅 Clôture des contributions : Lundi 7 juillet 2025 à 17h

Extrait du journal Ouest France du 24 juin 2025 :

Accueil > Info > Info Vendée > Noirmoutier-en-l'Île. Modification du PLU de Barbâtre, les habitants consultés

Mardi 24 juin 2025 05:27



## Noirmoutier-en-l'Île. Modification du PLU de Barbâtre, les habitants consultés

Dans le cadre de la procédure de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Barbâtre, la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier organise une mise à disposition du public, du 23 juin au 7 juillet inclus.

Cette procédure porte sur deux points : l'implantation d'une antenne relais sur le territoire communal et la suppression de deux emplacements réservés, aujourd'hui devenus sans objet.

Les objectifs de la concertation sont d'offrir une information accessible aux habitants sur les ajustements réglementaires envisagés et de recueillir leur avis sur les propositions formulées dans le cadre de cette modification. Une note explicative sur le contenu de la modification est consultable en mairie de Barbâtre, au siège de la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier et disponible sur leurs sites respectifs.

Avis affiché en mairie de Barbâtre et au siège de l'Intercommunalité :



## AVIS AU PUBLIC

### Mise à disposition du public – Modification n°3 du PLU de Barbâtre

Dans le cadre de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Barbâtre, et afin de permettre au grand public de porter un regard éclairé sur le projet, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier organise une mise à disposition du public du 23 juin au 7 juillet 2025 inclus.

Cette procédure porte sur deux points :

- L'implantation d'une antenne relais sur le territoire communal,
- La suppression de deux emplacements réservés aujourd'hui devenus sans objet.

#### Objectifs de la concertation :

- Offrir une information accessible aux habitants sur les ajustements réglementaires envisagés,
- Recueillir l'avis des habitants sur les propositions formulées dans le cadre de cette modification.

#### Modalités de concertation :

- Moyens d'information :
  - Une note explicative sur le contenu de la modification est disponible sur les sites internet suivants :
    - [www.cdc-iledenoirmoutier.com](http://www.cdc-iledenoirmoutier.com)
    - [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr)
  - Cette note est également consultable en mairie de Barbâtre et au siège de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.
- Moyens d'expression :
  - Un registre de concertation est mis à disposition du public à la mairie de Barbâtre et au siège de la Communauté de Communes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ce registre sera clos le lundi 7 juillet 2025 à 17h.
  - Les observations peuvent également être adressées :
    - Par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes,
    - Par mail à l'adresse suivante : [contact@iledenoirmoutier.org](mailto:contact@iledenoirmoutier.org), en précisant en objet : « Modification n°3 du PLU de Barbâtre ».

Les habitants sont invités à s'exprimer librement sur ce projet. À l'issue de cette période de concertation, un bilan sera dressé et présenté au Conseil communautaire.

## C- LES MODALITES DE CONCERTATION MISES EN PLACE

La mise à disposition du dossier au format numérique et papier en mairie et au siège de l'intercommunalité, d'un registre papier et numérique (adresse mail).

Publication des notices sur le site de la Mairie de Barbâtre et de la Communauté de communes de Noirmoutier :



Mairie de Barbâtre

<https://www.barbatre.fr> › vie-municipale › urbanisme

### Modification n°03 du PLU - Barbâtre

Mise à disposition du public – Modification n°3 du PLU de Barbâtre ... plu-barbatre.pdf (publié le 19 juin 2025). Office de Tourisme.



Communauté de Communes de Noirmoutier

<https://www.cdc-iledenoirmoutier.com> › sites › files PDF

### MODIFICATION n°3 DU PLU - Barbâtre

10 juin 2025 — Les modifications envisagées portent sur : • Des modifications du règlement écrit en vue d'autoriser l'implantation d'une antenne relais,. • La ...

DÉPARTEMENT DE LA VENDEE \_\_\_\_\_  
COMMUNE DE BARBÂTRE \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**REGISTRE**  
**D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

OBJET : *Modification n°03 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Barbâtre - Mise à disposition du public*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Un dossier complet a bien été mis à disposition du public conformément à la délibération de prescription. L'ensemble des modalités de concertation prévues dans la délibération ont été respectées.

## D- LES CONTRIBUTIONS DE LA POPULATION

Dans le cadre de la mise à disposition du public :

- 2 contributions ont été reçues par mail à l'adresse [contact@iledenoirmoutier.org](mailto:contact@iledenoirmoutier.org).
- Aucune contribution écrite n'a été formulée par courrier ou dans le registre papier.

L'ensemble de ces contributions sont disponibles ci-dessous. Elles portent sur :

- La nécessité d'aménager des antennes relais sur le site et l'impact environnemental du projet,
- L'emplacement retenu pour le projet.

La notice de modification n°3 du PLU de Barbâtre et l'évaluation environnementale annexée au dossier vient répondre à ces deux remarques.

Annexé  
au  
registre  
le 07/07/2025

-----Message d'origine-----

De : magali maingret <magalivioleau@hotmail.com>

Envoyé : jeudi 3 juillet 2025 14:45

À : Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier <contact@iledenoirmoutier.org>

Objet : modification numéro 3 du PLU

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de l'avis public concernant la modification numéro 3 du PLU de Barbâtre, ainsi que de la notice de présentation jointe.

Je souhaite apporter un certain nombre d'observation sur cette modification :

En effet dans la note de présentation il est précisé que la parcelle AK 323 correspondait à une ancienne clairière, c'était en fait un espace boisé initialement situé en lisière de forêt. Dans vos récentes communications sur ce site vous mettez en avant le fait que ce soit un jardin cimetière avec un certain nombre de préconisation quant au respect de l'aspect naturel du site, les stèles et autres monuments funéraires ne sont pas autorisés.

Considérant les préconisations exigées pour ce cimetière comment pouvez-vous justifier de l'installation d'une antenne métallique de 38 mètres de haut sur le même site.

L'impact sera considérable et sans commune mesure avec des stèles ou des pierres tombales.

Y a-t-il des justifications autre que le besoin concernant la couverture pour les flux touristiques, du type nécessité d'urgence sanitaire pour valider ce déploiement d'une antenne supplémentaire, d'autres sites plus loin d'un espace naturel ont-ils été envisagés ?

Merci

Cordialement.

Magali VIOLEAU  
41 rue des onchères

85630 Barbâtre

Annexé  
au  
registre  
le 07/07/2025

De : Chloé Fouasson <chloefouasson@gmail.com>

Envoyé : lundi 7 juillet 2025 11:07

À : Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier <contact@iledenoirmoutier.org>

Objet : Fwd: Modification n°3 du PLU de Barbâtre

Bonjour

Comment exprimer notre mécontentement et notre souhait de ne pas avoir d'antenne relai, rue du prau, à Barbatre?

Merci de votre réponse rapide

--

Mme Fouasson Chloé  
06.37.98.16.71

16 LG

Le délai d'enquête étant expiré le 07 juillet 2025 à 17h00

Je soussigné Louis GIBIER, Maire de Barbâtre, déclare clos le présent registre.

A Barbâtre, le 07 juillet 2025

Signature  
de Maire,  
Louis GIBIER



#### LISTE DES PIÈCES ANNEXÉES AU REGISTRE

page 2 : mail de Madame Jagali MAINGRET envoyé le 03/07/2025  
page 3 : mail de Madame Chloé FOUSSON envoyé le 07/07/2025

## E- LE BILAN DE LA CONCERTATION

L'ensemble des modalités de concertation et des mesures de publicité prévues dans la délibération du 12 juin 2025 a été respecté.

Le dossier bilan de la concertation comprendra :

- Le présent document de présentation du bilan de la concertation.
- La délibération du 12 juin 2025.
- La copie des annonces légales présentant les dates et modalités de concertation.
- Le dossier de concertation mis en ligne.

Le Bilan de la concertation sera mis à disposition du public sur le site internet de la ville et pourra être consulté en mairie de Barbâtre et au siège de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

Il sera joint à l'envoi du dossier de modification du PLU aux personnes publiques associées.

Il sera intégré au dossier d'enquête publique.